

Mesures de carte scolaire décidées par le DASEN à la suite du CDEN du lundi 13 février.

CONSTITUTION ou EXTENSION de RPI.

Tableau 1 : RPI actés. Les municipalités ayant renvoyé leur accord

Circonscription	Ecole ou RPI existant	Ecole et/ou commune	mesure	observations
PAU EST	Moncaup/ Aurions Idernes	Cadillon (pas d'école)	Cadillon entre dans le RPI	Extension et maintien des 2 classes
ORTHEZ	Laa Mondrans/Ozenx	Loubieng	- 1 et + 0,5 Pmqc à Loubieng	Devient RPI à 3 classes + 0,5 Pmqc
ORTHEZ	Puyoo	Ramous	- 0,5 et + 0,5 Pmqc à Puyoo	Devient RPI à 7 classes + 0,5 Pmqc

Tableau 2 : RPI en cours de finalisation. Les municipalités devant envoyer leur accord écrit. Date limite le 28 février.

Circonscription	Ecole ou RPI existant	Ecole et/ou commune	mesure	observations
ANGLET	Ayherre	Isturits	Pas de mesure	Maintien des 4 postes
OLORON	Dognen / Préchacq Navarrenx	Gurs	- 1 et + 0,5 Pmqc à Gurs	Devient RPI à 3 classes + 0,5 Pmqc
ORTHEZ	Balansun / Castétis	Argagnon	Pas de mesure	Devient un RPI à 6 classes
PAU SUD	Aressy	Meillon	+ 0,5 Pmqc	Devient un RPI à 6 classes + 0,5 Pmqc

Tableau 3 : RPI où la réflexion est engagée. Les municipalités devant envoyer leur accord écrit. Date limite le 28 février.

Circonscription	Ecole ou RPI existant	Ecole et/ou commune	mesure	observations
Ustaritz / ST PALAIS	Tardets	Montory	Pas de mesure	Les cycle 3 de Montory seront scolarisés à Tardets.
Ustaritz / ST PALAIS	Chéraute	Barcus	Pas de mesure	Les cycle 3 de Barcus seront scolarisés à Chéraute.
PAU OUEST et PAU CENTRE	Artiguelouve	Aubertin	En attente	La FR d'Aubertin et l'OC d'Artiguelouve en attente
PAU EST	Barinque	Lasclaveries	En attente	
OLORON	Accous / Lees / Osse	Bedous	- 1 sur l'ensemble des structures actuelles.	En attente

FUSION d'ECOLES Maternelle et Elémentaire :

- Pau Marancy

FERMETURES DEFINITIVES :

Circonscription	Ecoles ou RPI	mesure	observations
ANGLET	Anglet Herriot élémentaire	- 1	Fusion avec la maternelle en cours de discussion
	Anglet Jaurès élémentaire	- 0,5	
BAYONNE	Arcangues	- 0,5	
	Bayonne Ferry élémentaire	- 0,5 en basque	
	Bayonne Moulin élémentaire	- 0,5	
	Cambo Bas Cambo	- 0,5	
	Jatxou	- 0,5	
BIARRITZ	Biarritz Braou	- 1	
	Biarritz Duruy	- 1	
	Biarritz Reptou	-0,5	
OLORON	Laruns	- 0,5	
	RPI Accous/Lees/Osse	- 1	
ORTHEZ	Lacq	- 1	
	Mourenx De Bordeu élem	- 0,5	
	Mourenx Hugo élémentaire	- 1	
	Orthez Soarns		Fermeture de l'école à 3 classes des Soarns
	Orthez Départ	- 2	Avec les 3 postes des Soarns l'école passe de 6 à 7 classes.
	Salies de Béarn maternelle	- 1	
	Salies de Béarn La Fontaine	- 0,5	
	Rivehaute	-0,5 PMQC	
PAU CENTRE	Nousty	- 1	
	Pau Bosquet	- 1	
PAU EST	Sedzère	- 1	
PAU OUEST	Lescar Les Prés	- 1	
	Serres Castet maternelle	- 1	
	RPI Argelos/Astis	- 1	

PAU SUD	Bordes élémentaire	- 1	
ST JEAN DE LUZ	Ahetze	-0,5	
	Hendaye ville maternelle	- 0,5	
	St Pée sur Nivelle Bourg	- 0,5	
	Urrugne Bourg	- 0,5	
	Hendaye Boulaert maternelle	- 0,5 en basque	
Ustaritz ST PALAIS	St Jean le Vieux	- 0,25	
	Saint-Palais	- 0,5	
	St Jean Pied de Port	- 0,25 et – 0,25 en basque	
	RPI Ahaxe / Mendive	- 0,5 en basque	

FERMETURES REVISABLES :

Circonscription	Ecoles ou RPI	mesure et seuil à atteindre à la rentrée	
ANGLET	Anglet Ferry maternelle	- 1 poste révisable si 105 élèves	
	Villefranque	- 1 poste révisable si 105 élèves	
BAYONNE	Ustaritz Idékia	- 1 poste révisable si 130 élèves	
OLORON	Gurs	- 1 poste révisable si 24 élèves	
ORTHEZ	Biron	- 1 poste révisable si 81 élèves	
	Hagetaubin	- 1 poste révisable si 81 élèves	
	Mourenx de Bordeu maternelle	- 0,5 poste révisable si 64 élèves dont 28 monolingues	
PAU Centre	Aubertin	- 1 poste révisable si 53 élèves	
PAU Est	Ger élémentaire	- 1 poste révisable si 130 élèves	
	Lembeye	- 1 poste révisable si 130 élèves	
PAU Ouest	Billère Lalanne élémentaire	- 1 poste révisable si 156 élèves	
	Lescar Laou élémentaire	- 1 poste révisable si 130 élèves	
ST JEAN DE LUZ	St Jean de Luz Aice Errota	- 1 poste révisable si 240 élèves	
Ustaritz ST PALAIS	Ste Engrâce	fermeture de l'école révisable si 6 élèves	
	RPI Licq/ Laguinge	- 1 poste révisable si 20 élèves (+ 0,5 PMQC si réalisation du RPI avec Ste Engrâce)	

OUVERTURES CONDITIONNELLES :

Circonscription	Ecoles ou RPI	mesure et seuil à atteindre à la rentrée
ANGLET	Anglet Ferry maternelle	+ 0.5 occitan (en projet)
	Anglet Galois élémentaire	+ 1 si 135 élèves monolingues
	Mouguerre Bourg	+ 1 si 252 élèves
	RPI Macaye / Mendionde	+ 0.5 en basque si 48 élèves bilingues
BAYONNE	Bayonne Brana maternelle	+ 1 si 100 élèves
OLORON	Pardies maternelle	+ 1 si 54 élèves et local disponible
ORTHEZ	Orthez Centre	+ 1 si 125 élèves
	RPI Geus / Pomps / Uzan	+ 1 à Pomps si 106 élèves
	RPI Casteide-Cami / Cescau	+ 1 à Cescau si 106 élèves
PAU CENTRE	Gelos Bourg	+ 1 si 187 élèves
PAU EST	Garlin élémentaire	+ 0,5 occitan (si ressource disponible)
	Pau Curie maternelle	+ 1 si 106 élèves
	Pontiacq-Viellepinte	+ 1 si 106 élèves
	RPI Buros / St Castin	+ 1 si 270 élèves
	RPI Eslourenties / Limendous / Lourenties	+ 1 si 159 élèves et local disponible
PAU OUEST	Artiguelouve	+ 1 si 135 élèves monolingues
	Lons Lartigue maternelle	+ 0.5 en occitan (en projet)
	Mazerolles	+ 1 si 145 élèves monolingues
	Navailles-Angos	+ 1 si 162 élèves
	RPI Casteide-Candau / Morlanne	+ 1 si 106 élèves
PAU SUD	RPI Beuste / Lagos	+ 1 si 106 élèves
Ustaritz SAINT PALAIS	Bidache	+ 1 si 140 élèves

OUVERTURES DEFINITIVES :

Circonscription	Ecoles ou RPI	mesure	observations
ANGLET	Anglet Jaurès élémentaire	+ 0.5 en basque	annulation du -0.5 en basque provisoire rentrée 2016
	Hasparren maternelle	+ 0.5 en basque	
BAYONNE	Bassussarry	+ 0.5	
	Bayonne Malégarie	1	dispositif accueil 2 ans
	Bayonne Briand élémentaire	+ 1 PMQC	
	Bayonne Ferry maternelle	+ 0.5 en basque	projet immersif
	Jatxou	+ 0.5 en basque	
	Louhossoa	+ 0.5 en basque	
BIARRITZ	Arbonne	+ 1	dont annulation du – 0.5 provisoire de 2016
	Biarritz Thermes Salins	+ 0.5 en basque	annulation du -0.5 en basque provisoire rentrée 2016 et fusion avec la maternelle Alsace
	Bidart élémentaire	+ 0.5 en basque	et confirmation du + 1 provisoire rentrée 2016
ORTHEZ	Loubieng	+ 0,5 PMQC	
	Mourenx De Bordeu élémentaire	+ 0.5 en anglais	
	Rivehaute	1	levée de la mesure conditionnelle
	Salies de Béarn Vinci	+ 0.5	
PAU CENTRE	Pau Marancy élémentaire	+ 1	fusion avec la maternelle
PAU EST	Pau Nandina Park	+ 1	dispositif accueil 2 ans
	Pau Phoebus maternelle	+ 1	annulation du - 1 provisoire rentrée 2016
PAU OUEST	Lons Lartigue maternelle	+ 0.5	
	Lons Perlic élémentaire	+ 1	
	Lons Perlic maternelle	1	

PAU SUD	Bordes Lannette	+ 1 ULIS école	
ST JEAN DE LUZ	Ahetze	+ 0.5 en basque	
	Ascain	+ 1 ULIS école	
	Ciboure Briand	+ 0.5	
	Hendaye Boulaert élémentaire	+ 0.5	
	Hendaye Lissardy élémentaire	+ 0.5 en basque	
	Hendaye Ville élémentaire	+ 0.5 en basque	
	St Jean de Luz Urdazuri élémentaire	+ 0.5	
Ustaritz ST PALAIS	Bardos	+ 0.5 en basque	
	Larceveau	+ 0.5 en basque	
	RPI Charritte de Bas / Espès	+ 0.5 en basque	

ASH :

Circonscription	Ecoles ou RPI	mesure	observations
OLORON	Monein élémentaire	+ 1	rattachement d'un poste maître G
ORTHEZ	Mourenx de Bordeu élémentaire	+ 1	rattachement d'un poste maître G
PAU EST	Lembeye	+ 1	rattachement d'un poste maître G
PAU OUEST	Arzacq élémentaire	+ 0.5	rattachement d'un poste maître E
Ustaritz / ST PALAIS	Bidache	+ 0.5	rattachement d'un poste maître E
	Saint-Palais	+ 0.5	rattachement d'un poste maître E
PAU SUD	Bizanos élémentaire	+ 1	création d'une unité d'enseignement externalisée autisme
PAU ASH EST	Jurançon IME Castel de Navarre	-2	retrait de 2 postes d'enseignement de classes spécialisées
BAYONNE ASH OUEST	Bayonne ITEP Idékia	+ 0.5	création d'un demi-poste d'enseignement de classe spécialisée coordonnateur (en complément du demi-poste existant)

BAYONNE ASH OUEST	-0.5	retrait d'un demi-poste de secrétaire CDOEA
	+ 1	création d'un poste de référent
PAU ASH EST	+ 1	création d'un poste de coordonnateur AESH
PAU ASH EST	+ 0.5	création d'un demi-poste de coordonnateur du SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique A Domicile) sous réserve d'accord avec les PEP.
PAU CENTRE	+ 0.5	UP2A (élèves allophones)
ST JEAN DE LUZ	+ 1	UP2A (élèves allophones)

AUTRES MESURES :

Rattachement	mesure	observations
Décharges de maîtres-formateurs (PEMF)	+ 0.83	augmentation du temps de décharge passant de 0.25 à 0.33
IEN ORTHEZ	+ 0.5	création d'une demi-décharge d'animateur TUIC
IEN Ustaritz ST PALAIS	+ 0.5	création d'une demi-décharge d'animateur TUIC
DSDEN 64 (conseillers pédagogiques départementaux)	+ 2	1 CPD en langue basque et 1 CPD en langues vivantes et occitan
Collèges Bayonne Camus et Hendaye Irandatz	-2	ces deux postes UPE2A seront pris en charge par le second degré